



Août 2015

## **Lettre d'information FO n°23 :** **ONEMA / ONCFS / Agence des aires marines protégées / Parcs Nationaux / Conservatoire du littoral / Agences de l'eau**

**Agence Française pour la Biodiversité :** Alors que l'examen du projet de loi biodiversité prend du retard avec un examen en séance publique au Sénat fin septembre, une deuxième réunion du Comité de suivi a eu lieu.

Force Ouvrière s'était exprimée clairement et sans ambiguïté depuis 2008 contre la création de cette agence qui est contraire aux intérêts des agents et du service public de l'environnement. Depuis que la décision de création de cette agence a été prise en force au niveau politique, Force Ouvrière n'a cessé de défendre les intérêts des agents dans cette fusion/restructuration. En particulier, lors du deuxième comité de suivi, nous avons porté des revendications concrètes pour l'ensemble des agents : architecture territoriale, fonctions supports, garanties...

Parallèlement, nous restons vigilant sur les risques de démantèlement qui pourraient se faire jour lors de l'examen parlementaire, comme par exemple avec les EPCE (Etablissement publics de coopération environnementale) qui pourraient se voir confier des missions de l'AFB.

Il faut aussi signaler que la Commission du développement durable du Sénat a retiré l'article qui prévoyait d'étudier à l'avenir une intégration éventuelle de l'ONCFS dans l'AFB.

Enfin, les deux préfigurateurs spéciaux pour l'Outre-mer ont rendu leur rapport à la Ministre. Comme à son habitude, le ministère n'a engagé aucune concertation avec les personnels sur le sujet en laissant la question de l'AFB aux seules discussions entre élus locaux.

La lettre de mission des nouveaux membres de l'équipe de préfiguration [ici](#)

Télécharger le compte-rendu du comité de suivi du 8 juillet [ici](#)

Télécharger le projet de loi biodiversité suite à la commission du développement durable du Sénat [ici](#)

Pour en savoir plus sur l'amendement retiré au Sénat d'étude dans les 2 ans pour examiner l'intégration de l'ONCFS dans l'AFB voir [ici](#)

L'avis de la commission des affaires économiques du Sénat [ici](#)

Télécharger le rapport de la commission du développement durable du Sénat [ici](#)

Voir le communiqué Création des EPCE : « confier et déléguer », force obscur de l'AFB [ici](#)

Télécharger le rapport « Quelles déclinaisons de l'AFB dans les Outre-mer ? » [ici](#)

**Réforme des logements de service :** Une réforme des logements de service est en cours. Le 10 juillet dernier, une réunion s'est tenue avec le ministère sur le sujet.

En savoir plus [ici](#)

**Référé de la Cour des comptes sur les agences de l'eau et réponse de la ministre :**

Le 29 avril 2015 la Cour des Comptes a transmis un référé sur les agences de l'eau au ministère de l'écologie. Comme à son habitude, la Cour des Comptes sort de son rôle et de ses prérogatives pour satisfaire son obsession de réduction des dépenses publiques.

En particulier, sa première recommandation "maîtriser les dépenses de personnel, en mettant fin aux recrutements aux conditions actuelles du statut et en explorant les voies d'une refonte du cadre d'emploi à coût constant" est inacceptable (et montre la méconnaissance de la réalité des statuts).

En savoir plus [ici](#)

**Titre relatif à la gouvernance de la politique de l'eau dans le projet de loi biodiversité :** La commission développement durable a statué sur les amendements déposés sur le projet de loi biodiversité le 8 juillet 2015. La partie relative à la gouvernance de la politique de l'eau a été modifiée.

En savoir plus [ici](#)

**Contrôles en milieu agricole :** Dans la lignée du rapport Massat, il semblerait que l'administration prépare des instructions en catimini à l'attention des inspecteurs de l'environnement chargés de la police de l'eau et de milieux aquatiques en particulier pour ceux de l'ONEMA. Les organisations syndicales ont donc écrit à la ministre pour l'alerter des conséquences de toute décision dogmatique. La circulaire du Premier Ministre du 31 juillet sur les contrôles dans les exploitations agricoles ne traite pas de l'armement, par contre la cartographie des cours d'eau devient un élément important.

Voir le courrier intersyndical [ici](#)

Voir la circulaire du Premier ministre [ici](#)

**ATE et TE considérés comme les pestiférés du Ministère :** Les revendications que l'on porte pour les ATE/TE sont claires : passage de C en B pour reconnaître les missions actuelles des ATE, passage de B en B+/A pour les TE, prise en compte des primes dans la pension, droit à la mobilité choisie... Le ministère ne prend en compte aucune des revendications portées en intersyndical. Le comité de suivi de l'AFB du 8 juillet l'a montré. Dans le même temps, le Ministère reste campé sur sa seule proposition d'une transformation de 150 emplois d'ATE en TE sur trois ans pour l'ensemble du corps (ONEMA, ONCFS, Parcs nationaux) alors qu'il s'agit d'un engagement de 2011 qui n'a jamais été tenu.

Dans le même temps, les agents qui percevaient l'indemnité de mobilité à l'Onema ont été informés qu'ils ne la percevraient plus à partir du mois d'août par une simple note envoyée par voie électronique. Pour la première fois, l'administration retire un élément de rémunération à certains agents... Qu'en sera-t-il demain pour les autres agents, verront-ils une diminution de leurs primes, une perte de rémunération suite à une mauvaise gestion de l'administration ?

La mobilisation à lancer à la rentrée est indispensable pour que tous les agents puissent défendre leurs droits et obtenir les revalorisations attendues.

Voir le communiqué intersyndical « Les ATE / TE une fois de plus méprisés par l'administration » [ici](#)

Voir le compte-rendu sur le plan de requalification des ATE en TE [ici](#)

Voir le communiqué sur l'indemnité de mobilité à l'ONEMA [ici](#)

**Quasi-statut des contractuels AFB, ONEMA, AAMP, ONCFS, Parcs nationaux, Conservatoire du littoral :** Le mois de juillet a été l'occasion de plusieurs réunions sur le quasi-statut. Suite au comité de suivi AFB du 8 juillet, les organisations syndicales FO, CGT, FSU et Solidaire au Medde et une réunion a été provoquée le 21 juillet. Lors de cette réunion, l'administration n'a pas fait évoluer son projet. Bien que certaines avancées ont pu être arrachées lors des précédentes réunions, la DRH du Medde n'a pas fait évoluer son projet sur certains points essentiels comme la sortie de la précarité, certains reclassements, les régimes indemnitaires.. Ce qui n'a pas empêché le ministère d'envoyer son projet à la Fonction publique et à Bercy. La mobilisation sera nécessaire au deuxième semestre pour pouvoir faire bouger des lignes dans l'intérêt des agents.

Télécharger l'analyse intersyndicale sur le projet de quasi-statut [ici](#)

Télécharger le communiqué intersyndical « Quasi-statut : quasi rien ne bouge » [ici](#)

Télécharger le courrier du SG du Medde [ici](#)

**Du nouveau pour la titularisation des contractuels par la loi Sauvadet :** Suite aux interventions de Force Ouvrière auprès du ministère de la Fonction Publique, quelques lignes commencent à bouger avec une modification annoncée des critères d'ancienneté pour l'éligibilité au dispositif. Toutefois, ces avancées ne sont toujours pas suffisantes par rapport à notre revendication d'un droit d'option à la Fonction publique pour tous les agents qui le souhaitent sans perte de rémunération. Par ailleurs, les arrêtés des concours pour les catégories C du ministère ont été publiés.

Pour que les agents actuellement dans des établissements dérogatoires puissent en bénéficier (notamment ONEMA, ONCFS), il est nécessaire que le décret qui sorte les emplois de la liste dérogatoire soit publié avant la date de clôture d'inscription aux concours.

En savoir plus [ici](#) (notamment le courrier de la ministre à la FGF-FO)  
Consulter les arrêtés d'ouverture des concours pour la catégorie C [ici](#)

**Pour suivre toutes nos actualités :**  
**<http://www.feets-fo-fp.fr>**